REVUE DE PRESSE

SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE

DU 10 JUIN 2015

SUD OUEST

Pierre Dispan de Floran, ingénieur développement chez Eneria, supervise la mise en fonction de l'unité de méthanisation Methalandes à Hagetmau, dans les Landes, en service depuis avril. PHOTO NICOLAS LE LIÈVRE

Ils valorisent lisiers et déchets organiques

La filière méthanisation s'affirme. La région peut produire une part de son gaz avec ses déchets naturels

JEAN-BERNARD GILLES
jb.gilles@sudouest.fr

Si c'était à refaire, Gilles Tremouilles, éleveur à Marcillac-Saint-Quentin, non loin de Sarlat, retournerait au Crédit agricole pour investir. Il a longtemps sillonné l'Allemagne, l'Autriche et le Benelux, dans les années 2000, avec la Chambre d'agriculture de la Dordogne. Ces pays sont en avance dans la filière méthanisation, qui consiste à [illegible] fabriquer du gaz, de la vapeur ou de l'électricité en brûlant des déchets organiques issus de l'agriculture ou de l'agroalimentaire.

Gilles Tremouilles et deux collègues éleveurs de l'est du département s'y sont mis. Ils ont investi 1,5 million d'euros, bien aidés par l'État, la région et l'Europe à travers le Feder, dans une chaudière à alimentation organique. La décomposition des lisiers issus de leur élevage de veaux produit un biogaz qui alimente un moteur générateur d'une électricité revendue au réseau au prix de 0,19 centime d'euro le kilowattheure.

Il alimente aussi un réseau de production de chaleur consommé par les ateliers de boucherie et les maisons individuelles environnantes. « Nous sommes aussi ici dans ces secteurs périurbains rattrapés par l'urbanisation, nous ne pouvons plus mener à bien nos activités agricoles comme si nous étions seuls au monde », explique, lucide, Gilles Tremouilles.

Économie circulaire

Les avantages de cette nouvelle activité sont de trois ordres. Elle offre [illegible] un revenu nouveau aux agriculteurs, ainsi que des économies d'énergie qui permettent un rapide retour sur investissement. Une économie de 80 % de la facture énergie du chauffage central et de 70 % de l'activité des ateliers de boucherie est notamment réalisée. Enfin, la méthanisation laisse au final un digestat qui sert d'engrais minéral. Inodore, il s'avère également riche en potasse.

Difficile de mieux illustrer les bienfaits de cette économie circulaire, même si des surcoûts de maintenance sont apparus depuis la mise en œuvre de cette unité, la quarantième en service en France. Plus de 700 fonctionnent selon le même principe en Allemagne.

« Il faut un an pour instruire un projet outre-Rhin, cinq en France », observe le président du Conseil régional, Alain Rousset. Les Régions Aquitaine et Poitou-Charentes sont plutôt bien engagées dans cette nouvelle filière. Elles portent à elles deux plus de 150 projets aujourd'hui dans les tuyaux. Pour la seule Aquitaine, une quinzaine de ces process agro-industriels d'un nouveau genre sont d'ores et déjà en service, petits, moyens ou gros. « Notre objectif est de mettre un millier de méthaniseurs dans nos campagnes d'ici à 2020 », annonce Alain Rousset.

La Région vient de livrer une étude sur le potentiel de méthanisation des cinq départements aquitains. Les déjections d'élevage (lisiers, fumiers) et les sous-produits des cultures céréalières, maraîchères et viticoles représentent un gisement supérieur à 4 millions de tonnes par an, capable de produire environ 11 % de la consommation de gaz naturel en Aquitaine.

Les Landes en tête

Le gisement n'intéresse donc pas seulement les agriculteurs. Les plus grosses entreprises (lire par ailleurs) et les investisseurs y voient une nouvelle source de valeur ajoutée. À Vielle-Saint-Girons, dans les Landes, DRT (Dérivés résiniques et terpéniques), basé à Saint-Paul-lès-Dax, une des plus belles entreprises de chimie verte du Sud-Ouest, Cofely, un énergéticien filiale de GDF Suez, et la Caisse des dépôts ont décidé d'investir plus de 50 millions d'euros, avec 50 emplois nouveaux, dans une centrale de cogénération biomasse forestière. Elle produira de l'électricité là aussi rachetée par ERDF, soit l'équivalent de la consommation de 30 000 habitants par an ; mais aussi de la vapeur, dont DRT est un fort consommateur.

Le financement est bouclé pour vingt ans. À Hagetmau, toujours dans les Landes, le groupe Monnoyeur et sa filiale Eneria, une entreprise française leader dans les métiers de l'énergie, ont mis en service le 22 avril un méthaniseur alimenté par des déjections de 130 élevages et des déchets verts, un investissement de 25 millions d'euros. Methalandes, c'est le nom du projet, produit de l'électricité, de la vapeur et de l'engrais.

« Nous avons sécurisé la ressource pour quinze ans », explique Pierre Dispan de Floran, ingénieur développement chez Eneria. Il porte un autre projet de même ampleur à Montaner, dans les Pyrénées-Atlantiques, où il doit encore convaincre les populations. Le projet offre ce qu'il a de mieux en termes d'écologie et de valorisation mais le citoyen a parfois tendance à ne supporter les projets que chez le voisin.

> « Les Régions Aquitaine et Poitou-Charentes portent à elles deux plus de 150 projets »

Le biogaz peut trouver sa matière première là où on ne l'attend pas. Le 26 juin prochain, Defa, une société de Saint-Girons (Ariège), inaugurera un nouveau relais de distribution de gaz naturel pour véhicule (GNV), le relais de Saint-Pierre-du-Mont. La société ariégeoise distribue depuis 1948 de l'essence et du fuel en Comminges et dans le Couserans. Elle s'est mise à la distribution de GNV ces dernières années. Dans les Landes, elle s'est associée au garage Sortino, spécialisé dans l'adaptation des moteurs essence au gaz. Un investissement privé de l'ordre de 550 000 euros. Mais l'ambition à moyen terme est tout autre. La station d'épuration de l'agglomération du Marsan va être renouvelée.

Les élus, très mobilisés sur la notion de territoire à énergie positive, ont fait le choix technique de produire du gaz à partir des boues d'épuration, une option rendue possible par les textes depuis le mois de juillet 2014 : « C'est beaucoup plus efficace que la simple cogénération, car nous pouvons traiter 97 % de nos boues d'épuration en produisant du gaz », explique Thierry Socodiabehere, vice-président de l'agglomération chargé du développement durable. Plus de 12 millions d'euros seront investis dans une nouvelle station ainsi que dans la connexion d'une seconde à ce nouveau réseau. L'objectif est d'alimenter la flotte des véhicules de service et de transport en commun de l'agglomération d'ici à la fin 2017.

Cet impératif figurera dans l'appel d'offres de la nouvelle délégation de service public. Le gaz produit par la chaudière sera filtré. GRDF pourra alors le réinjecter dans le réseau. Et Defa pourra servir ses clients en biogaz. « Le marché est porteur », assure Pierre-Denis Farge, le patron de Defa, qui prend date. C'est un Ariégeois qui le dit.

EN LOT-ET-GARONNE

Les ambitions de Fonroche

La lot-et-garonnaise Fonroche (170 salariés) s'est fait un nom dans le photovoltaïque. Elle se diversifie aujourd'hui dans le biogaz. Fonroche Biogaz, sa filiale, est engagée dans un investissement de 12 millions d'euros dans une unité de méthanisation à Villeneuve-sur-Lot. Elle s'est assurée d'un gisement annuel de 7 500 tonnes de matières premières issues de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Elle produira fin 2015 du biogaz, qui, une fois épuré, sera injecté dans le réseau de distribution de TIGF, et de l'engrais organique. Fonroche est associé au danois Bigadan, qui fabrique les méthaniseurs et veut investir dans une vingtaine de projets en France. Air Liquide est monté en janvier à hauteur de 5 % au capital de Fonroche Biogaz pour l'accompagner dans cet ambitieux projet.

Des mesures pour doper les entreprises

TPE-PME Manuel Valls a annoncé un « small business act à la française » qui doit créer « plusieurs dizaines de milliers d'emplois »

L'ambition du plan est de « simplifier », « sécuriser », « créer ce mouvement pour l'embauche » dans les PME, notamment les plus petites, qui sont « le principal gisement d'emplois dans notre pays », a déclaré Manuel Valls à l'issue d'un Conseil des ministres restreint à l'Élysée. Il a évoqué un « small business act à la française », en référence à une loi américaine votée dans les années 1950 pour soutenir les PME. « C'est en s'appuyant sur ces forces vives, a-t-il poursuivi, que nous pourrons amplifier la croissance et faire baisser le chômage », qui a atteint un nouveau record fin avril selon Pôle emploi (3,536 millions de chômeurs en métropole).

Pour y parvenir, une « aide exceptionnelle » de 4 000 euros va être créée et versée aux entreprises sans aucun salarié (environ 1,2 million) qui effectuent leur première embauche. Cette prime, de 2 000 euros la première année et 2 000 euros la seconde, sera versée pour tous les CDI et CDD de plus de douze mois signés d'ici au 8 juin 2016, selon Matignon. Sont concernées les entreprises n'ayant jamais eu de salarié ou n'en ayant pas eu depuis au moins douze mois. Cette mesure « permettra de créer de 60 000 à 80 000 emplois », affirme le ministre de l'Économie, Emmanuel Macron.

Une « aide exceptionnelle » de 4 000 euros va être versée aux entreprises qui effectuent leur première embauche. ARCHIVES AFP

Les syndicats partagés

CFDT. La CFDT estime que les mesures sont « en dessous des attentes » et critique le plafonnement des indemnités prud'homales. Par ailleurs, « le plan formation de 40 000 demandeurs d'emploi est tout à fait insuffisant ».

UNSA. « La balle est dans le camp des employeurs. Avec le CICE et le pacte de responsabilité déjà en place, certaines de ces mesures sont de nature à relancer les embauches dans les TPE et PME. Charge aux entreprises de jouer le jeu en s'emparant de ces outils. »

MEDEF/CGPME. Le Medef et la Confédération générale des petites et moyennes entreprises saluent les mesures annoncées, tandis que d'autres organisations comme l'UPA se montrent plus critiques.

CFE-CGC. « C'est au pied du mur que l'on voit le maçon ! Tous les outils sont à disposition des entreprises qui n'ont plus qu'à s'en saisir. » La CFE-CGC « reste sur une ligne interrogative mais exigeante quant à ces nouvelles annonces ». Elle entend « mettre en place des outils de mesure précis pour analyser leur impact ».

Gel des seuils fiscaux

Le gouvernement va plafonner les indemnités prud'homales accordées aux salariés licenciés sans cause réelle et sérieuse, a annoncé le Premier ministre. Ce plafonnement, qui sera ajouté au projet de loi Macron qui doit être adopté d'ici à la fin juillet, variera selon la taille de l'entreprise et l'ancienneté du salarié licencié ; il ne concernera pas toutefois les grandes entreprises et les « atteintes graves au droit du travail », comme les discriminations ou le harcèlement.

Autre mesure : le gel pendant trois ans de l'effet des franchissements des seuils fiscaux jusqu'à 50 salariés. Ces seuils d'effectifs déclenchent des prélèvements fiscaux et sociaux supplémentaires pour les entreprises. Ce gel concernera tous les seuils fiscaux franchis jusqu'à fin 2018, et les effets des franchissements seront neutralisés pendant trois ans. Toujours à propos des seuils fiscaux, tous ceux franchis au 9e ou au 10e salarié seront relevés au 11e salarié.

Assouplissement du CDD

Concernant le contrat de travail, Manuel Valls a « fait le choix de ne pas ouvrir le chantier du contrat à durée indéterminée », mais il va assouplir les contrats à durée déterminée et les contrats d'intérim. Ceux-ci pourront être renouvelés deux fois, au lieu de une actuellement. Cette mesure se fera « sans bien sûr toucher à la durée maximale de 18 mois » prévue par la loi pour les CDD, a précisé le Premier ministre, en indiquant qu'elle figurerait dans un amendement au projet de loi Rebsamen en cours d'examen au Parlement.

Le gouvernement va aussi renforcer la législation du détachement des travailleurs, qui permet de faire travailler des travailleurs étrangers en respectant la législation de leur pays d'origine. Il va permettre de poursuivre financièrement plus facilement l'entreprise dont le sous-traitant aura commis une fraude aux travailleurs détachés.

Enfin, l'exécutif va assouplir les accords de maintien de l'emploi. Ce dispositif, très peu utilisé, permet aux entreprises en difficulté d'aménager par accord majoritaire le temps de travail et les salaires sans licencier. La durée maximale de ces accords va passer de deux à cinq ans.

À terme, selon Emmanuel Macron, ces 18 mesures aideront à « créer plusieurs dizaines de milliers d'emplois ».

INDISCRÉTION

La Croix-Rouge sur roues en Charente

Lundi, le camion itinérant « Croix-Rouge sur roues » sera inauguré à Saint-Michel. C'est un dispositif d'action sociale itinérant qui vise à lutter contre l'isolement en milieu rural.

Le tango de West Rock

MUSIQUE Alertée par un exercice déficitaire, l'association planche sur ses ressources

Après trois exercices bénéficiaires, West Rock est passé dans le rouge en 2014. Sur un budget de 620 000 euros, le déficit atteint 23 626 euros, un chiffre que le directeur Gaëtan Brochard lie à deux phénomènes. La baisse des subventions de 27 000 euros au total, d'une part, et celle de la fréquentation, après un millésime 2013 qui avait atteint des sommets. « On est passé de 8 000 à 6 000 spectateurs, soit -29 %. Cela représente environ 15 000 euros en billetterie. Il y a eu des scores décevants que l'on a du mal à s'expliquer, Catherine Ringer ou Charlélie Couture, par exemple, où l'on aurait pu espérer afficher complet. »

Il y a un an, alors que West Rock affichait un exercice positif de 17 000 euros pour 2013, Gaëtan Brochard avait évoqué la « fragilité » de l'association. Celle-ci se confirme, a-t-il noté lors de l'assemblée générale, hier soir. « En 2017, on arrive au bout des aides à l'emploi. Si on ne trouve pas de solution d'ici là, par le mécénat ou des ressources propres, on ne sera pas bien. Je préfère prévenir deux ans avant que réagir au dernier moment. »

57 % de taux d'occupation

Les chiffres attestent d'une activité qui se maintient à un bon niveau : 40 concerts, avec 62 groupes, dont 23 du territoire régional, 10 résidences, dont la moitié avec des groupes régionaux, 305 élèves à la West Rock School (contre 314 en 2013). « Si on enlève nos huit semaines de fermeture, sur 310 jours, les Abattoirs sont occupés 177 jours et demi, soit un taux de 57 %. » Cela intègre les concerts, les résidences, les répétitions de la West Rock School, ainsi que la location des Abattoirs, vingt et un jours, dont dix de mise à disposition gratuite prévue dans la convention avec la Ville.

Perrine Rumeau a été recrutée pour optimiser les locations. D. F.

L'association mise sur ce levier pour améliorer ses ressources. Dans cet objectif, elle a embauché en janvier Perrine Rumeau, en charge également de la communication. Et les liens avec Blues Passions évoqués par le maire ? Gaëtan Brochard se dit, d'une façon plus large, prêt à réfléchir à des « regroupements, à condition que tout le monde s'y retrouve ».

Ph. M.

Charente Libre

■ CHASSENON

Le Département veut se désengager des thermes

François Bonneau le reconnaît: le Département aimerait bien confier la gestion des thermes de Chassenon à la communauté de communes (CDC) de Haute-Charente, charge à l'office de tourisme local d'en assurer ensuite l'animation au quotidien. Élu hier président du conseil d'administration de l'établissement public, le nouveau président du conseil départemental poursuit donc son plan d'économies sur Cassinomagus. Après avoir annoncé l'arrêt des travaux de couverture des thermes, estimés à 10 millions d'euros, il s'attaque cette fois aux 350 000 euros annuels de frais de fonctionnement. *«Des frais sous-évalués, car le Département fournit en plus beaucoup d'aides. En plus, fonctionner avec un établissement public implique beaucoup de lourdeurs. Le confier à la CDC apporterait de la souplesse»*, dit-il, prenant pour exemple le fonctionnement du théâtre gallo-romain des Bouchauds à Saint-Cybardeaux, géré par la CDC de Rouillac. *«Le Département conserverait tout l'aspect recherches, archéologie, fouilles, et rien n'interdit les partenariats de communication»*, précise-t-il.

S'il a rencontré hier le personnel des thermes, les maires de Chassenon et Chabanais, et le président de la CDC, François Bonneau n'a pas eu que des mauvaises nouvelles. *«L'une des priorités, c'est de rouvrir au plus vite les thermes au public. Ce ne sera pas possible cette année, mais l'idée, c'est de le faire dès l'an prochain.»*

LGV: Auroux ne calme pas les élus

Jean Auroux, le médiateur du dossier LGV, a prévenu: le plan qu'il va présenter le 17 juin fera des mécontents. Les élus charentais n'abdiquent pas: ils en appellent à l'État.

Ismaël KARROUM
i.karroum@charentelibre.fr

«Ce n'est pas pour minimiser sa mission, mais Jean Auroux n'est qu'un médiateur, un facilitateur. Ce n'est pas lui qui a le dernier mot.» Jean-François Dauré, le président de GrandAngoulême, a peu goûté la conférence de presse donnée lundi soir par Jean Auroux, le médiateur LGV, qui a débuté sa tournée des collectivités hier à Tours. En ayant pris soin de prévenir, la veille: *«Il y aura des mécontents. Chacun devra faire des concessions.»*

Jean-François Dauré n'en fait guère. *«C'est étonnant. Il y a quinze jours, il répondait à tous mes appels. Depuis ce matin* [hier, NDLR], *rien. Son téléphone doit être en panne.»* Et François Bonneau, le président du conseil départemental, de renchérir, sur la même longueur d'onde: *«Les échos que l'on a ne sont guère optimistes. Mais si les propositions de Jean Auroux ne sont pas à la hauteur de nos attentes, on se retournera vers l'État et Alain Vidalies* [secrétaire d'État chargé des Transports, NDLR]. *À lui de nous montrer si l'État respecte ou pas les contrats qu'il signe.»*

Lundi, à l'aube de présenter ses propositions, Jean Auroux a donc prévenu: *«Il y aura des insatisfactions.»* Selon lui, il sera notamment difficile de contenter à la fois ceux qui souhaitent des trajets directs et ceux qui demandent des arrêts dans de plus petites gares. Un article des *Échos* annonce que quelques trains ont été ajoutés par rapport au plan initial, *«mais manifestement moins que réclamés à Poitiers ou à Angoulême»*. Le médiateur propose aux parties prenantes *«une clause de revoyure dix-huit mois après la mise en service»* de la ligne, *«compte tenu de l'évolution de trafic qu'on ne connaît pas»*. Il faut que *«les efforts soient partagés»*, a insisté l'ancien ministre. *«On ne peut pas multiplier les trains sans poser la question du coût.»* S'ils *«partent à moitié vides, ça risque d'être contre-productif»* pour l'image de la région, a-t-il ajouté.

Discussions rompues entre Lisea et SNCF

Après Tours, Jean Auroux sera aujourd'hui à Bordeaux. Pour le Poitou-Charentes, il faudra attendre le 17 juin avec une rencontre prévue à la préfecture de région. Un procédé que n'apprécie pas Jean-François Dauré. *«Je ne comprends pas trop la méthode. Communiquer en faisant des sous-entendus, puis voir les élus les uns après les autres en faisant des hiérarchies entre les territoires. C'est étrange.»* Pas de quoi l'inciter à reprendre les versements de sa collectivité pour le financement de la LGV. Pas tant que le curseur des dessertes ne reviendra pas à 22 arrêts quotidiens depuis ou vers Paris à des heures *«intéressantes»*. Idem pour François Bonneau: *«Je l'ai déjà dit. C'est soit le respect de l'engagement de l'État et de la convention signée en 2009, soit la validation des propositions faites par la Région en mai dernier. Rien d'autre.»* Xavier Bonnefont, maire d'Angoulême, laisse une petite place au dialogue. *«On va voir ce que l'on nous présente le 17. Si l'effort demandé est partagé par tous et les propositions sont acceptables, on étudiera le plan.»*

Le dossier reste tendu. Entre Lisea, qui porte les travaux et sera le concessionnaire de la ligne, et la SNCF, les discussions sont rompues depuis le 11 mai. *«Comment présenter un plan dans ces conditions»*, s'étonne Jean-François Dauré, qui milite, comme Jean-François Macaire, président de la Région, pour un refinancement de la ligne. *«Il faut revoir le modèle économique de cette ligne. Que Lisea fasse un effort et que la SNCF, qui prédit un déficit, joue la transparence et nous montre ses calculs.»* Bref, que le bras de fer entre les mastodontes du rail cesse. Lors d'un débat en mai à Poitiers, Laurent Cravois, patron de Lisea, rappelait: *«En 2009, nous sommes la seule partie du dossier à avoir été soumise à la concurrence. Ce que l'on proposait a été étudié et choisi.»*

En Charente-Maritime aussi les élus sont en colère et ont manifesté hier à Surgères (lire ci-contre).
Photo Agnès MARRONCLE

Des écharpes tricolores à Surgères

Hier, les élus de Charente-Maritime ont manifesté pour ne pas voir disparaître l'arrêt à Surgères des TGV. Ils veulent que la SNCF tienne ses engagements quant aux futures liaisons de La Rochelle, Surgères, Niort et Saint-Maixent vers Paris. Les premiers schémas ne leur conviennent pas du tout. *«Nous voulions montrer que tous les élus de cet important bassin économique sont sur la même longueur d'onde pour défendre ces liaisons»*, déclarait Catherine Desprez, maire de Surgères et vice-présidente du conseil départemental chargée des transports. Jean-François Fountaine, le maire de La Rochelle, avait fait le déplacement depuis sa ville pour laquelle il espère faire respecter l'engagement de deux allers-retours quotidiens La Rochelle-Paris en 2h25 avec la LGV, aujourd'hui remis en question. *«Pour l'économie locale, cet arrêt à Surgères est vital. C'est notre cordon ombilical avec la capitale»*, déclarait hier sur le quai Sylvain Augeraud, représentant du club Aunis Entreprendre. Maire de Rochefort, Hervé Blanché prend également le train pour Paris de préférence à Surgères et il réclam aussi un La Rochelle-Paris en 2h30 *«Comment admettre de telles dépenses pour la LGV si, au final, notre secteur se trouve lésé?»*

A.

■ 27 adeptes d'une viticulture raisonnée ont été mis en avant, hier, par la coopérative de Rémy Martin
■ L'ambition du monde viticole, des hommes de la terre au négoce: balayer une image de «pollueur».

Casser l'image du «viticulteur pollueur»

> Oui nous traitons nos vignes et nous continuerons à les traiter.

Stéphane URBAJTEL
s.urbajtel@charentelibre.fr

Hier, de très nombreux viticulteurs ont sorti les machines à traiter.

«*Excusez certains d'entre nous d'être un peu retard: avec la pluie annoncée en fin de semaine, nous avons passé la matinée à traiter nos vignes.*» Sans s'en rendre compte, Alain Bodin, le président d'Alliance Fine Champagne, la coopérative des livreurs de la maison Rémy Martin – 950 adhérents en Grande et Petite-Champagne –, a mis le doigt sur un sacré paradoxe hier à Cognac. Si quelques-uns des 27 viticulteurs impliqués dans une démarche volontaire autour de «*bonnes pratiques environnementales*» ont manqué le début de la cérémonie organisée pour saluer leur engagement, c'est parce qu'ils étaient occupés à manipuler... des produits phytosanitaires. Sur leur tracteur pour asperger leurs plants d'anti-mildiou et d'anti-oïdium.

Ce n'est pas du tout bio, c'est certain, mais de l'avis des experts, c'est bien le meilleur remède pour limiter les maladies sur les exploitations quand les averses succèdent aux coups de chaud. «*Oui nous traitons nos vignes et nous continuerons à les traiter*, plaide Alain Bodin. *Mais cette pratique indispensable n'est pas contradictoire avec une viticulture responsable et respectueuse de l'environnement.*» Casser l'image du «viticulteur pollueur» qui colle à la peau de la profession dans un département où les cours d'eau et les nappes phréatiques sont soumis à une forte pression des pesticides. Clamer que «*99,9% des intervenants sont dans les clous*», selon les mots du président d'Alliance Fine Champagne. Sans nier que demeure, ça et là, une poignée de brebis galeuses. Voilà les messages distillés hier.

Photo de famille hier d'une partie des 27 adeptes d'une viticulture raisonnée.

Un «juste équilibre»

Denis Fougère, responsable des 270 hectares des domaines Rémy Martin, très impliqués en matière environnementale depuis 2007, plaide pour un «*juste équilibre*» entre une «*viticulture raisonnée*» et le «*besoin de fournir une récolte à la fin de l'année*». «*Évidemment que l'objectif c'est, par exemple, zéro désherbage. Mais quand je me suis retrouvé dans la situation d'un printemps pourri comme l'année dernière, j'ai défané 100 hectares sans hésiter.*» «*Viticulture raisonnée*», l'expression revient aussi dans la bouche de Mathieu Nadeau, 28 ans, Guillaume Duluc, 27 ans, et Philippe Bouyer, 54 ans, viticulteurs à Gimeux, Touzac et Biron (Charente-Maritime). Si tous utilisent des pesticides «*pour répondre aux exigences de productivité*», ils défendent une pratique «*réfléchie*». «*Traiter au bon moment avec le bon produit, dans de bonnes proportions.*» Ils décrivent des techniques pour limiter la propagation des produits phytosanitaires pulvérisés tels ces panneaux récupérateurs qui limitent la propagation. «*Le viticulteur est non seulement un vrai chef d'entreprise mais aussi un technicien*», considère Mathieu Nadeau.

Hennessy: «Bannir le désherbage en plein»

Des parcelles toutes jaunes sous les ceps. Souvent du glyphosate balancé en rafales pour éliminer le moindre brin d'herbe. C'est le désherbage en plein. Cette image-là, Hennessy ne veut plus la voir. Il y a un mois tout juste, Florent Morillon, le directeur amont de la société de négoce, première marque mondiale de cognac, l'a clamé haut et fort devant un millier de viticulteurs. C'était lors de la Sica de Bagnolet, la coopérative des fournisseurs de la maison au bras armé. «*Le désherbage en plein est une pratique qu'il faut bannir définitivement. Je le dis de manière sereine mais ferme. Aussi bien du point de vue sociétal qu'environnemental.*» S'appuyant sur le «Guide de la viticulture durable en Charentes» de 2012, Florent Morillon demande aux partenaires de Hennessy de s'inspirer du plan Écophyto et de se pencher sur les nouveaux matériels de pulvérisation, en particulier les panneaux récupérateurs de produits phytosanitaires. «*Nous avons testé pendant trois ans ce procédé sur nos parcelles: c'est très positif du point de vue environnemental, avec une économie de produits de traitement de 35 à 40%.*» Seul problème, reconnaît le directeur amont: ces appareils nécessitent des passages plus longs sur les parcelles et coûtent à leurs propriétaires entre 30 et 40% plus cher qu'une machine traditionnelle.

Stéphane Roy, président de l'UGVC

« On ne traite pas pour le plaisir

Stéphane Roy, le président de l'UGVC, le syndicat unique de défense des viticulteurs de l'appellation d'origine contrôlée (AOC) cognac, salue la démarche présentée hier par la coopérative de Rémy Martin. Il est «*en phase*» avec le message. «*Nous avons nous aussi dans les tuyaux une opération de communication autour des bonnes pratiques environnementales.*» Il cite l'exemple du viticulteur Christophe Brandy, à Hiersac, qui a installé dans son exploitation une station météo locale et arrive à modéliser la quantité exacte de produits nécessaire à son exploitation. Traiter les vignes oui, mais à bon escient. «*On ne traite pas pour le plaisir, c'est une nécessité. Mais nous travaillons sur la réduction des doses de pesticides et la gestion des effluents lors du lavage des pulvérisateurs. Cette ambition n'est pas nouvelle et pourtant, la viticulture continue de véhiculer une mauvaise image de pollueur*», regrette-t-il.

Sophie Brard-Blanchard, viticultrice bio

« Respecter d'abord les cycles de la vigne

Les produits phytosanitaires? Elle est parvenue à s'en passer à 100%. Sophie Brard-Blanchard, à la tête de l'exploitation du même non à Boutiers-Saint-Trojan, a fait le pari d'une exploitation bio. Ses vignes sont très vertes en ce moment quand celles de certains de ses voisins, traitées, le sont beaucoup moins. «*Mon père a fait le choix du bio en 1972 quand il a créé l'exploitation parce qu'il était victime de problèmes allergiques. C'était soit changer de métier, soit changer de méthode.*» La maison Brard-Blanchard va au bout de son projet en proposant chaque année des vendanges à la main. «*Le principe, c'est de respecter le cycle de la vigne*», explique Sophie Brard-Blanchard. Alors, «*bien sûr*», le rendement est moindre: «*100 à 110 hectos à l'hectare.*» Mais la viticultrice assume. «*Au début, nous étions considérés comme des soixante-huitards attardés. Aujourd'hui, nous ne sommes plus vus comme des extraterrestres.*»

■ POLICE MUNICIPALE

Armement des agents: le syndicat réagit vivement

Suite à l'article paru dans notre édition d'hier concernant l'armement de la police municipale de Cognac en débat, le syndicat de défense des policiers municipaux (SDPM) a souhaité réagir. Dans un communiqué, il dénonce les déclarations du maire Michel Gourinchas, lequel disait: *«C'est une réflexion qui a une réalité. Je n'ai qu'un objectif: protéger les policiers municipaux»*, tout en ajoutant *«il n'y aura pas de pistolet, c'est certain.»*

Une position *«scandaleuse»*, juge le syndicat. *«Elle met en danger les policiers, et le maire devra en assumer la responsabilité le cas échéant.»* Et de poursuivre: *«Chaque jour, ils sont confrontés à des individus de plus en plus violents et armés, dans l'accomplissement de leurs missions traditionnelles et quotidiennes. Ce qui est d'autant plus regrettable, la conscience avouée du maire des risques qu'encourent les agents de police municipale mais qui refuse pourtant de les protéger en les armant comme il le devrait.»*

Par ailleurs, le syndicat estime tout aussi *«scandaleux de qualifier de «cow-boys» les policiers municipaux qui seraient armés. Nous n'envisageons pas que le maire puisse tenir de tels propos à l'égard des gendarmes ou des policiers nationaux, qui pourtant, sur la voie publique, encourent les mêmes risques. Cela montre un certain mépris à l'égard de notre profession.»*

Le SDPM conclut en rappelant qu'il *«milite au quotidien pour l'armement à feu de l'ensemble des policiers municipaux, la délinquance n'épargnant aucun territoire et chaque mission étant potentiellement dangereuse (...) Aujourd'hui, ne pas armer un policier municipal relève de l'irresponsabilité et les élus en répondront le cas échéant.»*

L'image

Lucie Boisnon saluée par les Soroptimist

Pour la cinquième année consécutive, le club Soroptimist de Cognac a décerné, hier, son prix Lucille-André qui récompense la meilleure élève en français du collège Claude-Boucher. Il est revenu à Lucie Boisnon, jeune collégienne de troisième âgée de 15 ans, (Photo G. B.) sous les applaudissements de l'équipe pédagogique du collège, des représentants du club et du maire Michel Gourinchas. Une distinction assortie d'un bon achat de 150€ pour cette passionnée de lecture et de musique qui cumule les honneurs. Elle avait déjà été primée du deuxième prix littéraire de la jeune poésie française il y a quinze jours pour un essai sur l'enfance maltraitée. Un thème qui lui est cher puisque Lucie s'oriente vers une carrière dans la police avec l'ambition d'intégrer un jour la brigade des mineurs.

■ CHÂTEAUBERNARD

Les scolaires découvrent Le Castel

Jean-Michel Boquet a expliqué le fonctionnement de la cuisine aux primaires.

J'ai souhaité que les élèves des quatre écoles de la commune découvrent Le Castel, notre nouvelle salle de spectacle. Nous avons organisé une visite spéciale, adaptée à leur âge», explique Karine Roy, maire-adjointe chargée des écoles et des centres de loisirs.

Deux cents primaires de Jules-Vallès et Pablo-Picasso, ont succédé aux maternelles, venus le matin, sur les pas des guides qui leur ont présenté les installations, avant de prendre place sur les gradins de la grande salle pour y voir un film.

Quatre groupes d'élèves étaient conduits par Philippe Ourtaau et Jean-Pierre Doublet, élus chargés respectivement des infrastructures et des espaces verts, qui ont coiffé leur casquette de guides, épaulant dans cette tâche Pierre Arrabarrena, régisseur technique du Castel, et Jean-Michel Boquet, directeur-général des services. *«On a créé une nouvelle route, un parc, une rivière sèche destinée à recevoir l'excédent d'eaux pluviales provenant des bâtiments*, a expliqué ce dernier avant de conduire élèves et enseignants vers les cuisines.

Sylvie Prompt, secrétaire de l'association «Team des Galopins Charentais» leur a projeté ensuite un film sur la «Sénégazelle», expédition humanitaire et sportive au Sénégal, qui s'est déroulée en février dernier. Soixante-quatre Françaises, y ont couru dans la brousse de village en village. L'équivalent de 46 kg de fournitures scolaires par concurrente a été distribué aux écoliers africains. *«Est-ce que tu as pleuré ?»*, a demandé Lucas, un CM1 à Sylvie Prompt qui apparaissait dans le film. *«Oui, c'est émouvant de voir le bonheur d'un enfant auquel on donne un simple crayon»*, a répondu Sylvie Prompt. Chaque élève avait apporté d'autres fournitures scolaires à expédier vers l'Afrique.